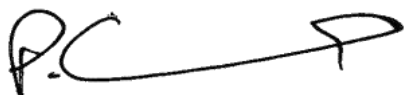


**De :** D' Prosanto Chaudhury  
**À :** Coordonnateurs-conseillers cliniques  
**Date d'entrée en vigueur :** 2023-05-31  
**Renvoi :** EVA-PON-001 Qualification d'un donneur et évaluation des organes  
**Objet :** **Début de processus de don avec consentement verbal**

**Veillez prendre note que...**

1. Le point 6.3.1.4 est modifié et rédigé comme suit :
  - 6.3.1.4 La date et l'heure officielles d'acceptation du donneur potentiel sont déterminées par l'obtention des critères légaux reliés au DDN ou au DDC, selon les points 6.3.1.1, 6.3.1.2 et 6.3.1.3.
    - 6.3.1.4.1 Dans l'attente d'une signature officielle au formulaire AH-224 *Autorisation de prélèvement d'organes et de tissus* ou LEG-FOR-003 *Autorisation de prélèvement d'organes et de tissus pour le don après décès circulatoire*, le processus de don peut être débuté lorsque le consentement verbal est obtenu directement des proches ou du donneur potentiel apte à consentir par du personnel qualifié de Transplant Québec (CCC, IL ou IR).
      - 6.3.1.4.1.1 Documenter au dossier du donneur dans iTransplant ou téléverser une copie de la note du dossier médical.



Dr Prosanto Chaudhury, Directeur médical – transplantation d'organes